Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA LOZERE

Direction départementale des territoires

Service biodiversité eau forêt

Motivation de la décision

Objet : Projet d'arrêté

approuvant les statuts de la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique et des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Lozère

En application des arrêtés ministériels du 16 janvier 2013 fixant d'une part les statuts types des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques et d'autre part les conditions d'agrément et les statuts types des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, le présent arrêté préfectoral a pour objet de modifier les statuts types des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) afin de prendre en compte :

- l'adhésion par Internet mise en place par la Fédération nationale de la pêche en France et de la protection du milieu aquatique (FNPF) ;
- les nouvelles exigences posées par les récents textes réglementaires en vue de l'agrément au titre de la protection de l'environnement ;
- l'affirmation de l'objectif de développement du loisir pêche ;
- le changement de l'intitulé de la carte « vacances », qui s'intitulera à compter de 2013 « carte hebdomadaire ».

Horaires d'ouverture : 9h00-11h30 / 14h00-16h00
Tél. : 04 66 49 41 00 – fax : 04 66 49 41 66
BP 132 - 4 avenue de la gare
48005 Mende cedex